université de BORDEAUX

Collège Droit science politique économie gestion

Adopté par le conseil de l'IAE du 22/03/2021
Adopté par le conseil de collège DSPEG du 06/04/2021

1ère année de Master - Mention « Marketing, vente »
Parcours « Marketing Stratégique et Communication »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2021-2022

				Volume horaire de l'année (h) :			338,00
Premier semestre (UE commun M1 CBD)	**Volume horaire du semestre :**			**203,00**	**h**	**ECTS :**	**30**
Matières	*Organisation pédagogique*		*Barème*			*Examen terminal*	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 1.1.1 : Stratégie marketing		18,00		30	3	Épreuve écrite	2 h
UE 1.1.2 : Etudes de marché I		30,00	30	30	6	Épreuve écrite	2 h
UE 1.1.3 : Communication et persuasion		30,00		60	6	Épreuve écrite	2 h
UE 1.1.4 : Conférences professionnelles		15,00	10		1		
UE 1.1.5 : Marketing digital		35,00	15	15	3	Épreuve écrite	2 h
UE 1.1.6 : Droit de la concurrence et de la consommation (M)		15,00		30	3	Épreuve écrite	2 h
UE 1.1.7 : Management stratégique (M)		12,00		30	3	Épreuve écrite	2 h
UE 1.1.8 : Serious game (M)	18,00		10		1		
UE 1.1.9 : Anglais de spécialité - Marketing	15,00		30		3		
UE 1.1.10 : Méthodes et recherche	15,00		10		1		
UE Facultative							
UE 1.2.1 : Stage					3	Rapport de stage	
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur	**300**	**Capitalisation du semestre à partir de**				**150**	**points**

Deuxième semestre (UE commun M1 CBD)	**Volume horaire du semestre :**			**135,00**	**h**	**ECTS :**	**30**
Matières	*Organisation pédagogique*		*Barème*			*Examen terminal*	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 2.1.1 : Marketing du point de vente		20,00	60		6		
UE 2.1.2 : Marketing international		15,00	30		3		
UE 2.1.3 : Exposition publicitaire		15,00	30		3		
UE 2.1.4 : Etudes de marché II		30,00	60		6		
UE 2.1.5 : Outils pour le marketing		30,00	30		3		
UE 2.1.6 : Anglais de spécialité - Marketing	15,00		30		3		
UE 2.1.7 : Projet tutoré	10,00		30		3		
UE 2.1.8 : Stage				30	3	Rapport de stage	
UE Facultative							
UE 2.2.1 : Stage					3	Rapport de stage	
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur	**300**	**Capitalisation du semestre à partir de**				**150**	**points**

université de BORDEAUX

Collège Droit science politique économie gestion

Mention Marketing et Vente
Parcours Master 1 Marketing Stratégique et Communication
Enseignements et contrôle des connaissances : 2021-2022

Périodes d'examens

1er semestre : 1ère session décembre/janvier — 2ème session en mai/juin
2ème semestre : 1ère session mars/avril — 2ème session en mai/juin

CONTRÔLE TERMINAL

Clauses valables pour toutes les sessions

L'évaluation des unités d'enseignement qui reposent sur le principe du contrôle terminal font l'objet de deux sessions, sauf l'unité d'enseignement « Stage » évaluée en session unique.

Le contrôle terminal est susceptible de comporter les éléments suivants : épreuves écrites, épreuves orales, épreuves sur ordinateur, rapports et/ou autres livrables divers, et ce, de manière individuelle ou collective.
Les épreuves écrites sur table et les épreuves sur ordinateur sont rédigés sur des copies ou autres supports respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée. L'étudiant est considéré comme absent s'il se présente avec un retard supérieur à quinze minutes après le début de l'épreuve.

Le contenu des épreuves est décidé par l'enseignant, sous réserve des consignes données dans la maquette et dans le cadre des orientations définies par le responsable du parcours.

Deuxième session

Lors de la seconde session, l'étudiant doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves des unités d'enseignement non capitalisées à l'issue de la première session. Les notes obtenues à ces épreuves se substituent, dans tous les cas, à celles obtenues à la première session. A la seconde session, les épreuves pourront être orales, même si les UE concernées ont fait l'objet d'un examen écrit à la première session.

CONTRÔLE CONTINU

Les unités d'enseignement qui reposent sur le principe du contrôle continu des connaissances fonctionnent selon le régime de la session unique.
Le contrôle continu est susceptible de comporter les éléments suivants : exercices, études de cas, exposés, rapports, devoirs sur table, QCM, etc., et ce, de manière individuelle ou collective. Il peut être organisé pendant les séances de cours et/ou TD ou en dehors de celles-ci.
Le contenu du contrôle continu est défini par l'enseignant titulaire en accord avec le responsable du parcours. Il comporte au minimum deux évaluations, dont l'une au moins est individuelle.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation de contrôle continu entraîne la note de zéro pour l'évaluation concernée.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Le semestre 1 est validé quand toutes les unités d'enseignement obligatoires qui le composent sont acquises. Il est également validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20. Pour le semestre 2, les conditions suivantes doivent être respectées :

1) la moyenne des UE obligatoires hors « Stage », affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ;
2) la note de chacune de ces UE est égale au moins à 7/20 ;
3) la note de l'UE « Stage » est supérieure ou égale à 10/20.
4) des points Sport (de 1 à 15 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG), et ce, au titre d'une UE facultative.

Validation de l'année : Pour obtenir le Master 1ère année « Marketing Stratégique et Communication », il faut avoir validé chacun des deux semestres qui le composent. Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimale de 10/20 et des mentions sont attribuées :

- moyenne égale ou supérieure à 16 : mention très bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 : mention bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 : mention assez bien.

Les UE facultatives permettent l'obtention d'ECTS mais ne sont pas prises en compte dans l'obtention du semestre, de l'année ou du diplôme. Elles figureront dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.